



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : www.snptri-cgt.fr

PARIS, le 7 JUILLET 2011

FUSION DES CORPS : rien n'est joué !

Poursuivons l'action.

Depuis plus de deux ans, la CGT s'oppose à la fusion des corps dits « techniques » et fait des propositions alternatives pour une réelle reconnaissance des qualifications de l'ensemble des personnels concernés par la réforme de la catégorie B.

Par leur mobilisation le 15 juin dernier, à l'appel de la CGT et de FO, les Contrôleurs des T.P.E. et les Contrôleurs des Affaires Maritimes ont réaffirmé qu'ils s'opposeraient par tous les moyens, à la dévalorisation qui découle, d'une part, de l'architecture du Nouvel Espace Statutaire et du projet de création du nouveau corps fusionné des Techniciens Supérieurs du Développement Durable. **Ils exigent un reclassement à l'identique de celui des techniciens supérieurs.**

Offensive, la CGT avec les personnels dénonce l'absence de prise en compte des revendications sur les missions, le reclassement, les recrutements, les déroulements de carrière et le régime indemnitaire.

Cette mobilisation a permis que les négociations puissent se poursuivre sur les différents points de blocage.

Ainsi deux réunions ont eu lieu les 24 et 30 juin, avec des nouvelles propositions de l'administration (seule la CGT a répondu à la demande de l'administration, en proposant des amendements au texte).

Accès à la catégorie B pour les catégories C :

- L'administration qui prévoyait uniquement une liste d'aptitude, envisage en plus un examen professionnel (demande CGT),
- les possibilités offertes d'accéder du C en B sont augmentées pendant 3 ans (2.5 fois), elles étaient tellement faibles qu'elles resteront toujours très insuffisantes et par ailleurs la population concernée s'est élargie aux catégories C administratives (demande SNPTAS, CFTD, UNSA)!

- Nous avons eu une fin de non recevoir sur la mesure sociale proposée par la CGT d'un reclassement massif de chefs d'équipe au 1er grade du B

Recrutements:

- l'administration propose pour les détenteurs du BAC un accès direct au deuxième grade du corps. Il y aurait donc deux concours pour l'accès à ce grade (demande SNPTAS, CFDT). L'administration refuse le recrutement avec le BAC au 1^{er} grade comme le demande la CGT, ce qui a pour effet de dévaloriser les agents classés au 1^{er} grade. Dévalorisation qui s'ajoute pour les contrôleurs à l'affront d'un reclassement injuste dans le futur corps.
- Les recrutés avec le BAC au 2^{ème} grade auraient deux ans de formation dans une école du ministère. A noter que l'UNSA revendique 3 ans !

Promotion interne dans le corps:

- il est prévu la promotion au second niveau de grade pour $\frac{3}{4}$ des agents du 1^{er} grade (CTRL) en 5 ans. A noter que l'administration proposait au début 2 à 3 ans et que c'est l'UNSA qui a demandé 5 ans. Pour la CGT, c'est inacceptable, nous demandons le reclassement immédiat dans le 2^{ème} grade comme cela se fait pour les techniciens du 1^{er} grade. Nous avons encore en mémoire la création du 3^{ème} grade du corps des Contrôleurs, prévue en 3 ans et qui s'est au final réalisée en 6 ans.

- le pyramidage des 2^{ème} et 3^{ème} grades sera sensiblement équivalent.

Accès à la catégorie A :

- l'administration reste campée sur son refus d'un reclassement en A des techniciens sur emplois fonctionnels. Ils disparaîtront, les agents conserveront à titre individuel leur indice et l'équivalent indemnitaire de leur régime actuel (20 points d'ISS) et du montant spécifique de PSR.

Les autres points du projet n'ont pas évolué.

Ces propositions bien que constituant de légères avancées, sont très loin de donner satisfaction aux personnels, notamment aux CTRL. D'autant que nous avons reçu une fin de non recevoir sur notre revendication d'un reclassement dans les mêmes conditions que les TSE, l'administration ne veut même pas examiner un reclassement homologue à ce qui s'est fait dans la FPT. C'est intolérable !

Sur le régime indemnitaire la discussion n'a pas eu lieu, l'administration refusant catégoriquement de revoir ses positions.

A noter que certains veulent faire supprimer les recrutements sur « spécialités » pour ne faire que des recrutements sur épreuves généralistes. Fort heureusement, si le MEDDTL ne voulait pas recruter sur épreuves par spécialités, la DGAFP lui l'a imposé. En effet, la cgt est très attachée à la spécificité de chaque corps et la reconnaissance des domaines des CTRL.

PAS DE TREVE CET ETE. POURSUIVONS L'ACTION !

La CGT a décidé de poursuivre le mouvement de mobilisation pour l'aboutissement de nos revendications.

Les CTRL restent les grands perdants de cette réforme :

- le 1^{er} grade de CTRL reclassé de manière injuste au 1^{er} grade est dévalorisé dans un grade considéré comme du C+,
- les CTRL/P reclassés de manière injuste au 2^{ème} grade sont dévalorisés, le CTRL/P qui a déjà passé un concours pour accéder au 2^{ème} grade de CTRL devra passer un autre concours pour accéder au 3^{ème} grade du nouveau corps. De plus c'est le seul grade qui ne gagne rien sur le régime indemnitaire.
- Les CTRL/D ne sont pas reclassés comme ils le devraient, parité avec les TSE mais aussi avec les CTRL de la FPT.

Et pour les personnels d'exploitation l'avenir s'annonce sombre avec le blocage des déroulements de carrière

Dans certains services, les personnels concernés (région Poitou/Charentes par exemple) faxent tous les jours la motion de protestation à la DRH du Ministère.

Nous appelons les Contrôleurs de l'ensemble du territoire à en faire de même. (rappel du n° de Fax : 01.40.81.69.20).

Le projet de décret retiré de l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel du 30 juin, après inscription vient d'être retiré du CTPM du 12 juillet pour être reporté à l'examen d'un CTPM de septembre.

L'administration du MEDDTL semblait pourtant déterminée à avancer, mais semble-t-il la DGAFP demanderait au MEDDTL de revoir sa copie. Affaire à suivre. Quoiqu'il en soit, il est encore temps de peser sur les choix.

Tous les jours exprime ton désaccord, faxe à la DRH du ministère la motion.

Marie Hélène THOMAS